



FNEC FP-FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON

tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09

site internet : <https://snudifo69.com/> e-mail : fo.snudi69@gmail.com

Ce lundi 30 juin, s'est tenu un GT sur la mise en place des PAS à la rentrée 2025, en la présence du nouvel IA-DASEN, Arnaud Leclerc.

L'administration est revenue sur le calendrier de mise en route de ce dispositif, initialement prévu en septembre 2026 puis avancé à 2025. Il y aura 15 PAS sur l'académie de Lyon, dont 7 dans le département du Rhône. Dès la rentrée 2026 et jusqu'en septembre 2028 ce seront une centaine de PAS qui seront créés dans tout le département en collaboration avec l'ADAPEI et l'IRSAM... L'administration se vante de la réussite de ce dispositif dans les départements « pilote », ce n'est pas le retour que nous font nos camarades sur place dans les départements du Var, d'Eure, d'Eure et Loire et de Côte d'Or !

Pour rappel, dans chaque PAS se trouvent un poste d'éducateur spécialisé financé par l'ARS (119 000 € pour un ETP !) et un poste d'enseignant spécialisé, pris sur l'enveloppe allouée au budget des postes du 1^{er} degré. A l'heure où l'IA a confirmé la fermeture d'environ 130 postes pour la rentrée 2025, ces 7 postes auraient pu sauver 7 classes dans les écoles !

Ce dispositif va être mis en place sur les circonscriptions de Mornant Sud (4 PAS prévus) et Ecully Lyon-La Duchère (3 PAS), il remplacera les PIAL. Les périmètres d'intervention ont été élargis, avec une réunification inter degré et inter réseau. Concrètement, cela veut dire que les AESH vont être amenés à intervenir sur le 1^{er} et le 2nd degré, ainsi que sur les établissements publics et privés ! Cette année tous les AESH concernés ont été avertis de ce changement, et ont pu accepter ou refuser le changement de situation (avec plus ou moins de pression...). De fait, un AESH refusant de signer l'avenant proposé pour faire partie du PAS a été rebasculé sur un PIAL. En revanche, à termes et avec la mise en place généralisée des PAS, il est fort à parier que les AESH n'auront pas le choix que d'accepter ce changement. Situation qui n'arriverait pas si les AESH avaient un vrai statut de fonctionnaire !

Face à notre inquiétude de la prise en charge des décisions de notification par l'Education Nationale à la place des MDPH, l'inspecteur d'académie nous a assuré que ces dernières seront toujours décisionnaires, que les PAS n'ont pour but que de simplifier l'accompagnement des familles avant notification... ou de les décourager si l'administration considère qu'elle n'a pas les moyens pour mettre en œuvre les aides humaines ! A savoir que 80% des interventions seront faites auprès des élèves non notifiés.

Enfin, si l'IA-DASEN admet qu'il n'y a pas assez de places dans les établissements spécialisés et souhaite leur « déploiement », il soutient que les PAS ont une réelle plus-value dans la mise en place des prises en charge extérieure, en externalisant celles-ci dans les écoles ordinaires : SESSAD, orthophonistes, psychomotriciennes...interviendront ponctuellement dans les écoles, selon leurs disponibilités et les besoins. Ce n'est que du saupoudrage pour faire taire les demandes réelles des parents et des enseignants !

Ces PAS ne vont que dégrader les conditions de travail des AESH, les forçant à intervenir sur des périmètres élargis, dans tous les degrés et tous les secteurs, publics et privés. Comme d'habitude, le gouvernement fait des économies sur le dos des plus fragiles et des plus précaires pour trouver les 40 milliards d'euros pour financer le déficit de la France et son budget de guerre !

Face à l'administration, la FNEC FP FO a réaffirmé ses revendications à savoir :

- **Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH**
- **L'abandon des PIALS et des PAS**
- **La création et le maintien des postes dans les ESMS**
- **L'annulation de toutes les fermetures de classes annoncées pour la rentrée 2025**